

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 23501

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur une revendication de rapatriés et d'anciens combattants relative à l'intégration et à l'inscription, dans les manuels scolaires d'histoire, de certains éléments relatifs à la présence française en Algérie. Les éditeurs disposant de l'exclusivité dans la rédaction et la publication des manuels, il serait opportun d'associer à la réflexion sur cette période sensible de l'histoire l'ensemble des représentants des rapatriés aux côtés des historiens. Cela permettrait pour les générations futures de collégiens et de lycéens d'avoir une appréhension optimale de l'action de la France outre-mer dans le cadre de l'enseignement de l'histoire. Il souhaite connaître sa position concernant ce sujet.

Texte de la réponse

Les programmes scolaires officiels et nationaux ne fixent que le cadre général des thèmes abordés. Parmi d'autres, les manuels scolaires sont d'importants auxiliaires pédagogiques que les éditeurs ont entière liberté de concevoir et de rédiger et dont la responsabilité de choix revient, par tradition républicaine, aux enseignants. Lorsqu'ils abordent l'étude des questions qui les conduisent à évoquer la présence française en Algérie, il est légitime de penser que leur formation universitaire et leur éthique professionnelle donnent aux professeurs d'histoire toutes les compétences nécessaires au choix des ouvrages qui répondent le mieux aux exigences d'un enseignement de qualité. Rien n'empêche les représentants des rapatriés et des anciens combattants d'entrer en contact avec les éditeurs afin de formuler leurs remarques sur les contenus des manuels.

Données clés

Auteur: M. Jean-Pierre Grand

Circonscription: Hérault (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 23501 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale **Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 août 2003, page 6244 Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9022